

## 53<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 66<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

---

Point 4.14 de l'ordre du jour provisoire

CD53/16  
9 septembre 2014  
Original: anglais

#### PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'APRÈS-2015 (TABLE RONDE)

##### Introduction

1. En juin 2014, la 154<sup>e</sup> session du Comité exécutif a analysé le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme de développement pour l'après-2015 (Document CE154/INF/3) et a demandé que le programme de développement pour l'après-2015 soit inclus comme point de politique des programmes dans une discussion en table ronde du 53<sup>e</sup> Conseil directeur.
2. Les motifs de cette demande étaient que le cadre mondial des Nations Unies pour l'après-2015 influencera le futur mécanisme de financement. Par conséquent, il est important que les ministères de la santé de la Région analysent le programme de développement proposé, identifient son rôle et les moyens de mise en œuvre pour poursuivre les efforts de renforcement des systèmes nationaux de santé publique et pour remédier aux inégalités en santé.
3. Le 53<sup>e</sup> Conseil directeur examinera également le document de *Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle* (Document CD53/5, Rév. 1), le *Plan d'action sur la santé dans toutes les politiques* (Document CD53/10, Rév. 1) et d'autres documents pertinents sur les interventions de santé publique qui couvrent les déterminants sociaux, culturels, économiques et environnementaux de la santé.

##### Contexte

4. Le débat sur le nouveau programme suivant la date d'échéance de 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies a été mené par le Secrétariat des Nations Unies et les États Membres de l'ONU. Ce débat a abordé le processus des OMD et la proposition d'objectifs pour le développement durable (ODD) présentée dans la déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement
-

durable (Rio+20) « L'avenir que nous voulons ». Les Nations Unies ont joué un rôle de facilitateur dans cette conversation mondiale, en fournissant des contributions fondées sur des données factuelles, un raisonnement analytique et une expérience acquise sur le terrain. Dirigée par les Nations Unies, la discussion avait pour but d'établir un ensemble unique de nouveaux objectifs, cibles et indicateurs qui seront adoptés après 2015 comme les nouveaux « Cadre mondial et objectifs des Nations Unies pour le développement durable ». Ce débat s'est déroulé dans des cadres différents, tels que les consultations thématiques mondiales, y compris une consacrée à la santé et tenue au Botswana (2013),<sup>1</sup> des consultations avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes tenues à Bogotá (2013)<sup>2</sup> et au sein d'un groupe choisi de « personnalités éminentes ». <sup>3</sup> À toutes ces occasions, des documents ont été préparés et présentés, et des rapports finaux et des propositions ont été soumis au Secrétariat des Nations Unies et aux États Membres. Un « Groupe de travail ouvert (GTO) sur les objectifs de développement durable » dirigé par les États Membres dans un cadre intergouvernemental a été établi en janvier 2013 par une décision de l'Assemblée générale. Le GTO s'est réuni à 13 reprises de mars 2013 à juillet 2014. En juillet 2014, le GTO s'est réuni à New York pour analyser les propositions présentées jusque là et pour négocier un ensemble commun d'objectifs et de cibles. Le GTO a soumis une proposition finale de cibles et d'indicateurs à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre).<sup>4</sup> Le GTO a tenu compte de différentes contributions émanées de consultations et de groupes tenus depuis leur première réunion en mars 2013, y compris les contributions des séries de séminaires promus par le Mexique sur l'inclusion économique et sociale, là où la santé a fait l'objet d'analyses spécifiques.

5. L'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution [WHA66.11](#) en mai 2013, par laquelle elle priait le Directeur général de promouvoir activement les discussions sur la santé dans le programme de développement durable pour l'après-2015 et de soumettre un rapport sur ces discussions. L'OMS a participé au processus à New York par l'entremise de son bureau des Nations Unies ainsi que par une participation directe de son personnel à plusieurs des sessions du GTO. Un document résumant l'état d'avancement et les propositions a été présenté à la 134<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en janvier 2014 ([EB134/18](#)). La Soixante-septième Assemblée mondiale de la Santé (AMS) a également adopté, en mai 2014, la résolution [WHA.67.14](#) visant à garantir un rôle central pour la santé dans le programme de développement pour l'après-2015.

6. L'OPS a été la branche régionale de ce processus de l'ONU et de l'OMS. Les pays de la Région ont été d'importants partisans de l'inclusion de la santé comme une des

---

<sup>1</sup> Health in the Post-2015 Agenda. Report of the Global Thematic Consultation on Health. April 2013. <http://www.worldwewant2015.org/file/337378/download/366802>

<sup>2</sup> Conférence des Nations Unies sur le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, Bogotá, Colombie, mars 2013. [Suivi du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de Rio+20. Document préliminaire disponible (en anglais) sur: [http://www.eclac.cl/rio20/noticias/paginas/6/48936/2013-123-Sustainable\\_development\\_WEB.pdf](http://www.eclac.cl/rio20/noticias/paginas/6/48936/2013-123-Sustainable_development_WEB.pdf)

<sup>3</sup> Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le Programme de développement pour l'après-2015, nommé par le Secrétaire général des Nations Unies. Pour plus d'information, consulter (en anglais): <http://www.post2015hlp.org/>

<sup>4</sup> <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>

cibles depuis la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Conformément à la résolution WHA66.11, l'OPS a tenu une table ronde en 2013 pour discuter de la santé dans le programme de développement pour l'après-2015. La table ronde a mis en évidence les conclusions de la consultation mondiale thématique tenue au Botswana, et a fait ressortir les points principaux d'un rapport préparé par le Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le Programme de développement pour l'après-2015 réuni par le Secrétaire général des Nations Unies. Les participants à la table ronde ont insisté sur la nécessité d'une solide campagne de promotion de la part des ministres de la santé de la Région pour assurer à la santé une place de premier plan dans le programme de développement pour l'après-2015 et ont mis l'accent sur diverses questions que les États Membres des Amériques souhaiteraient voir traiter dans le cadre d'un objectif général relatif à la santé qui sera inclus dans le programme de l'après-2015.

### **Proposition**

7. Le document final du GTO sur les objectifs de développement durable liés à la santé inclut un objectif lié à la santé, qui est l'Objectif 3 : *Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges*. L'objectif a neuf cibles et quatre moyens de mise en œuvre, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

#### **Proposition d'objectif de développement durable lié à la santé**

##### **Objectif 3: Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.**

##### **Neuf cibles :**

- 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans
- 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de la consommation de substances toxiques, y compris l'abus de stupéfiants et la consommation nocive d'alcool
- 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et l'intégration de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

**Quatre moyens de mise en œuvre :**

3a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3b. Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments

3c. Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

**Source :** Assemblée générale des Nations Unies. Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs pour le développement durable [Internet]. Soixante-huitième session, New York, Nations Unies, 2014 (document A/68/970). Disponible sur [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A%2F68%2F970&Submit=Recherche&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%2F68%2F970&Submit=Recherche&Lang=F)

8. La santé a été considérée comme le volet central d'un grand nombre des 16 autres objectifs de développement proposés et un élément important pour promouvoir la collaboration et les synergies intersectorielles. En résumé, la santé est un élément essentiel du développement durable et peut être un bon indicateur des progrès accomplis.

9. Ce nouvel accord international entraînera de nouveaux et grands engagements pour le secteur de la santé. Il sera essentiel que les États Membres de l'OPS se maintiennent informés du processus post-2015 des ODD et se préparent pour la phase suivante, en cherchant des stratégies et des mécanismes pour la mise en œuvre des ODD.

**Objectifs de la table ronde**

10. L'objectif général de la Table ronde est de maintenir les États Membres informés des objectifs de développement durable proposés par le GTO à l'Assemblée générale de l'ONU et de discuter des implications pour le secteur de la santé, avec un accent sur sa mise en œuvre.

11. Les objectifs spécifiques de la Table ronde sont les suivants :

a) présenter la section de la santé du document du GTO qui sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014.

- b) examiner ses implications pour les systèmes de santé et les mécanismes existants qui peuvent faciliter sa mise en œuvre.
- c) indiquer quelles sont les prochaines mesures à prendre par le Bureau sanitaire panaméricain et les ministères de la santé pour se préparer à la mise en œuvre.
- d) identifier les initiatives et partenaires clés qui peuvent faciliter le processus de mise en œuvre aux niveaux régional, infrarégional, national et infranational.

12. La structure de la table ronde (Annexe) décrit comment ces objectifs seront réalisés.

### **Mesures à prendre par le Conseil directeur**

13. Le Conseil directeur est prié de participer à la table ronde et de prendre note du rapport des rapporteurs et de ses recommandations et, de plus, de partager ses résultats dans d'autres forums.

Annexe

**Annexe**  
**Structure de la table ronde**

<p><b>Mise en œuvre de l'objectif de développement durable lié à la santé du Programme de développement pour l'après-2015</b></p> <p>Participants et invités : délégués officiels des États Membres au 53<sup>e</sup> Conseil directeur</p>		
<p><b>Introduction par le Bureau sanitaire panaméricain</b> (5 minutes)</p> <p>Dr Luiz A. C. Galvão, chef du Programme spécial sur le développement durable et l'équité en santé du BSP</p>		
<p><b>Allocution principale</b> (20 minutes)</p> <p>Dr Roberto Dondisch, Directeur général pour les Affaires mondiales au Ministère des Affaires étrangères du Mexique</p> <p><i>Présentation du document par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (qui sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014), avec un accent mis sur les aspects d'inclusion sociale du nouveau programme de développement durable, ainsi que sur le rôle et les défis des États Membres relativement au processus de mise en œuvre après 2015.</i></p>		
<p><b>Introduction à la dynamique des groupes de discussion</b> (5 minutes)</p> <p>Président du Conseil directeur</p>		
<p><b>Groupes de discussion</b> (90 minutes)</p>		
<p><b>Table de discussion 1 :</b> <i>Caraïbes</i></p> <p><b>Modérateur :</b> Président du Conseil directeur</p> <p><b>Présentation du point de discussion :</b> l'hon. Clarice Modeste, Ministre de la Santé de la Grenade</p>	<p><b>Table de discussion 2 :</b> <i>Amérique du Sud</i></p> <p><b>Modérateur :</b> Vice-président du Conseil directeur</p> <p><b>Présentation du point de discussion :</b> (à confirmer)</p>	<p><b>Table de discussion 3 :</b> <i>Amérique centrale et Amérique du Nord</i></p> <p><b>Modérateur :</b> Vice-président du Conseil directeur</p> <p><b>Présentation du point de discussion :</b> (à confirmer)</p>
<p><b>Guide de discussion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les principales implications des objectifs de développement durable proposés sur les systèmes de santé? Les ODD proposés sont-ils conformes au Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et aux plans de développement nationaux en matière de santé?</li> <li>• Les objectifs de développement durable sont un cadre ambitieux et la mise en œuvre sera une décision prise au niveau national. Quel sera l'ensemble de cibles minimales communes qui sera pris en considération par la Région, et comment est-il possible d'établir un ensemble d'indicateurs?</li> <li>• Comment pouvons-nous mettre en œuvre ce processus?</li> <li>• Quelles seront les prochaines mesures du processus au niveau régional? L'OPS devra-t-elle envisager l'élaboration d'un document de réflexion, d'une stratégie et d'un plan d'action à l'échelle régionale? Dans l'affirmative, quand?</li> </ul>		
<p><b>Rapports des rapporteurs</b></p>		
<p>Le BSP désignera le personnel technique qui assumera les fonctions de rapporteur et préparera un rapport consolidé. Le rapport sera présenté à la plénière dès qu'il sera disponible.</p>		